tionnel des amendements mentionnés par le sénateur Manning dans son discours.

Honorables sénateurs, il n'y a pas de Chambre haute qui n'ait eu à relever un défi, non seulement à notre époque de vogue populiste, mais depuis longtemps. Beaucoup de gens au fil des ans ont contesté et critiqué notre Chambre, son intégrité, son but et sa fonction. Je puis affirmer, moi qui ai passé de longues années à l'autre endroit, que malgré la vigueur de nos débats au Sénat, il n'y a pas d'hommes ni de femmes qui aient l'intérêt national plus à cœur que les sénateurs canadiens. Les pressions de toutes sortes, de la part des journaux, des organes de diffusion ou de qui que ce soit, n'ont aucune influence sur nous. Nous sommes ici pour nous acquitter honorablement et entièrement de notre devoir. Je compte bien que c'est ce que nous ferons.

Je crois que nous sommes unanimes à dire que le bill doit être renvoyé au comité permanent des banques et du commerce. C'était mon opinion dès le début. Je ne l'ai pas proposé car je ne voulais pas qu'on croie que je cherchais à imposer une ligne de conduite au Sénat. Le sénateur Choquette a le premier parlé du renvoi. La plupart des orateurs aujourd'hui l'ont approuvé. Il m'appartiendra de proposer au moment opportun de nos délibérations, que le bill soit renvoyé au comité permanent des banques et du commerce pour plus ample examen.

Sur ces commentaires, honorables sénateurs, je conclus l'exposé de la thèse du gouvernement en laquelle je crois. Comme je l'ai dit hier soir, la mesure dont nous sommes saisis est une mesure valable et c'est parce que j'en suis convaincu que je demande au Sénat de procéder à l'étape suivante de nos délibérations.

L'honorable M. Choquette: J'aimerais simplement poser une question au leader du gouvernement. À quoi peut-on s'attendre d'un comité à part des discussions, des renseignements et des réponses à donner aux questions? Peut-on y présenter des amendements et ceux-ci seront-ils pris en considération? Serait-il possible de leur donner suite et de les incorporer à ce dernier stade?

**L'honorable M. Martin:** Mon bon ami, le sénateur Choquette, me surprend un peu en posant une telle question, lui qui a proposé que le bill soit renvoyé au comité.

L'honorable M. Choquette: Je ne me souviens pas d'avoir fait cette proposition.

L'honorable M. Martin: S'il veut bien relire son discours qu'il avait, à mon avis, si bien préparé, et qu'il a si bien présenté, il constatera que c'est là un des arguments qu'il a invoqués.

L'honorable M. Choquette: Même si je l'ai mentionné, je vous demande maintenant quel résultat cela peut donner.

L'honorable M. Martin: Ma foi, c'est au comité d'en décider.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la  $2^{\rm e}$  fois, sur division.)

• (1700)

## RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

L'honorable M. Martin: Honorables sénateurs, je propose que le bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième

fois mais qu'il soit envoyé à notre comité permanent des banques et du commerce.

L'honorable M. Grosart: J'invoque le Règlement. Il a été proposé, je crois, que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois...

L'honorable M. Martin: Maintenant.

L'honorable M. Grosart: . . . mais soit renvoyé au comité.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, plaît-il au Sénat d'adopter la motion tendant au renvoi du bill à un comité?

L'honorable M. Flynn: Non, non!

L'honorable M. Grosart: Honorables sénateurs, à titre d'amendement, je propose que les mots suivants soient ajoutés à la motion:

et que le comité soit chargé par le Sénat de lui présenter un rapport comprenant les amendements au bill C-259 rédigés par ce comité...

L'honorable M. Martin: Avez-vous le texte de la motion?

L'honorable M. Grosart: Non.

L'honorable M. Martin: Vous n'en avez pas de copie?

L'honorable M. Grosart: J'estime avoir parfaitement le droit de présenter une motion de vive voix. Si le Règlement a été modifié à l'effet contraire, je n'en ai pas été informé.

L'honorable M. Langlois: Il est inutile de la faire rédiger.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Martin propose une motion et je crois que le sénateur Grosart propose une motion tendant à la modifier. Je voudrais avoir sa motion par écrit, sauf s'il veut bien répéter sa motion lentement pour que je puisse la transcrire.

L'honorable M. Grosart: En toute révérence parler, Votre Honneur, je ne suis pas tout à fait sûr de pouvoir répéter mon amendement...

Des voix: Oh, oh!

L'honorable M. Grosart: ... exactement dans les mêmes termes. Malheureusement, on a coupé le fil de mon idée. Voici ma motion:

et qu'on charge le comité de présenter au Sénat un rapport qui comprendra les amendements . . .

L'honorable M. Prowse: J'invoque le Règlement.

L'honorable M. Flynn: Nous y voilà.

L'honorable M. Prowse: Sauf votre respect, nous pouvons renvoyer un bill à un comité, lui demander de l'étudier, mais comment pouvons-nous, en toute conscience ou de bonne foi, dire que nous renvoyons un bill à comité en le chargeant de recommander ce que le sénateur Grosart nous propose?

Son Honneur le Président: Je propose que le sénateur Grosart présente sa motion d'amendement, et qu'elle puisse être mise en délibération.

L'honorable M. Grosart: Merci. Avant les interruptions et le rappel au Règlement . . .

L'honorable M. Prowse: Le rappel est conforme au Règlement.